

LES HOUCHES

Le conseil municipal valide le PLU à l'unanimité

C'était le gros sujet du jour et il a été commenté comme il se doit. Le PLU (Plan local d'Urbanisme) nouveau est donc opérationnel, ou du moins le sera-t-il lorsque le Préfet l'aura à son tour validé après le délai légal de deux mois.

Si les élus n'ont pas trop d'inquiétude quand à la position du représentant de l'Etat (la modification s'est faite dans le strict respect de la loi) ils s'attendent malgré tout à quelques recours émanant de particuliers.

La preuve avec le rapport de l'enquête publique, dévoilé lors de la séance et qui fait état de demandes di-

verses voire, plus étonnant, de satisfaction, selon les besoins ou les envies des quelques 180 personnes qui ont donné leur avis au commissaire enquêteur.

Un avis plus ou moins autorisé, selon qu'on est propriétaire ou pas d'un terrain jadis constructible et qui ne l'est plus.

"Selon que vous serez propriétaire ou pas..."

Le gel de certaines zones "vertes" n'est évidemment pas du goût de tous même s'il s'appuie sur la loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain) et sur le PPR (Plan de Prévention des Risques),

lequel pose par ailleurs de nombreux problèmes (voir ci-dessous).

Mais là où cela se complique, c'est quand l'opinion de la commune diffère de celle du commissaire enquêteur.

Une vingtaine de cas répondent à ces critères, les seuls à avoir vraiment motivé débat.

Sans succès pour les demandeurs puisque, au final, le conseil a suivi les recommandations de la commission plutôt que celles du commissaire enquêteur, et a validé le PLU sans l'amender. □

En bref... les autres décisions

Téléski de la Table d'Orientalion

Comme on pouvait le prévoir, c'est la SEPP qui obtient la délégation de service public en ce qui concerne la partie du téléski de la table d'orientation qui concerne la commune.

Une décision en cohérence avec celle de St-Gervais et qui lance une (toute petite) pierre de plus dans le jardin de la Compagnie du Mont-Blanc.

L'eau industrielle en hausse
Pas d'augmentation du prix de l'eau pour les particuliers mais une réactualisation pour les eaux industrielles.

Principaux visés: les fabricants de neige de culture qui s'acquittent du même tarif depuis 2001. Comme quoi, on ne peut pas tout avoir...

Conseil exceptionnel sur le PPR, lundi 16 juillet

Le Plan de Prévention des Risques, présenté au public la semaine dernière, fait des vagues aussi à la commune.

Le mot est judicieux puisque contrairement à Chamonix, la révision est, ici, étendue aux mouvements de terrains et crues torrentielles.

Un élargissement qui ne fait pas l'affaire des élus, deux de leurs projets majeurs risquant ainsi d'être invalidés pour cause de zone à risque.

D'où la réunion d'un conseil exceptionnel, lundi prochain à 18h 30, au cours duquel les élus devraient logiquement contester certains aspects du plan.

F.S.